

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025

N° 25-XXII

Le 10 décembre 2025 à 17h46, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 3 décembre 2025 par Monsieur Joël GULLON, Président, à Grenoble

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	20
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de voix :	7 790,67
Secrétaire de séance : Martial SIMONDANT	

PRESENTS TITULAIRES

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Florent CHOLAT, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Dominique ESCARON, Jérôme FAUCONNIER, Vincent FRISTOT, Joël GULLON, Julien LORENTZ, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Martial SIMONDANT, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

PRESENT SUPPLÉANT

François OLLEON

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Gilbert CHAMPON donne pouvoir à Albert BUISSON

Jean-François CLAPPAZ donne pouvoir à François OLLEON

Anthony MOREAU donne pouvoir à Bruno CATTIN

Jérôme RUBES donne pouvoir à Philippe CARDIN

Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Le Président expose :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026 et afin de ne pas risquer des ruptures de paiement, il apparaît nécessaire d'utiliser la disposition de l'article L 1612-1 du CGCT.

Cet article précise que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Autorise l'ouverture en dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 des crédits suivants

	TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS EN 2025	OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EN 2026
Chapitre 202	453 486€	113 371€
TOTAL	454 936€	113 733€

Vote : à l'unanimité

Fait à Grenoble, le 10 décembre 2025

Le Président

Joël GULLON

